

LA PAIE DANS LE BTP

Objectifs pédagogiques :

- Établir une paie conforme aux spécificités du BTP
- Calculer les cotisations sociales spécifiques au secteur du BTP
- Gérer les différents événements en paie.



LA PAIE DANS LE BTP

Programme de la formation

3 h

400€^{HT}

➤ **Module 1 : la rémunération conventionnelle**

- La rémunération conventionnelle du bâtiment
- La rémunération conventionnelle des travaux publics : la garantie annuelle

Objectif pédagogique :

Connaître les différents aspects de la rémunération conventionnelle.

Cas pratique : repérer le salaire minimum conventionnelle en fonction du coefficient du salarié.

➤ **Module 2 : déterminer les éléments du brut**

- Calcul du bulletin avec les éléments variables :
Indemnités trajets et transports
Indemnités repas
Grands déplacements
- Déduction forfaitaire spécifique

Objectif pédagogique :

L'apprenant sera capable de calculer une fiche de paie avec des indemnités de déplacements.

Cas pratique : Calcul d'un Brut avec des indemnités de trajets et des paniers.

PUBLIC

- Responsable paie
- Gestionnaire de paie
- Collaborateurs comptables
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap

PRÉREQUIS

- Savoir naviguer sur internet
- Maîtriser les fondamentaux de la paie
- Disposer d'une expérience en gestion de la paie
- Disposer d'une caméra et d'un micro.

DUREE

3 heures

TARIF

400€ HT

LIEU

Distanciel

LA PAIE DANS LE BTP

➤ Module 3 : gérer les absences

- Calculer l'indemnisation de la maladie, l'accident et la maternité/paternité :
Intervention de la prévoyance PROBTP
Complément employeur et la Garantie Arrêt de Travail (GAT)
- Maîtriser l'absence entrée /sortie
- Gérer le chômage intempérie
Calcul de l'intempérie
Traitement social et fiscal
Déclaration Caisse de congés.

Objectif pédagogique :

L'apprenant sera capable de traiter les différentes absences sur le bulletin de paie.

Cas pratique : Calculer la paie d'un ouvrier avec le chômage intempérie.

➤ Module 4 : fiabiliser le calcul des cotisations et du net imposable

- Cotisations URSSAF :
Majoration des bases FNAL et versement mobilité
Focus CSG / CRDS et forfait social
- Cotisations Caisse de congés payés :
Bases congés payés
Bases intempéries
Bases OPPBTP
Base syndicat
- Calcul du net imposable

Objectif pédagogique :

L'apprenant sera capable de calculer les bases de cotisations liées à la spécificité du BTP.

*Cas pratique :
Recalculer les différentes bases de cotisations congés payés.*

➤ Module 5 : établir un solde de tout compte

- Le calcul de l'ancienneté
- Les indemnités conventionnelles
- Rupture conventionnelle et forfait social

Objectif pédagogique :

L'apprenant sera capable de calculer le dernier bulletin de salaire d'un salarié.

Cas pratique : Calcul une indemnité de licenciement.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Moyens pédagogiques

Présentation du contexte légal et réglementaire
L'ensemble des supports seront envoyés par mail au début de la formation
Exercices et cas pratiques
Échange entre le formateur et l'apprenant en visioconférence.

Moyen techniques

La formation se déroule en visioconférence.
Le matériel nécessaire pour suivre la formation :
Un ordinateur + téléphone
Disposer d'une connexion internet correcte
Disposer d'une adresse mail
Avoir une webcam et hautparleur en état de fonctionnement

Moyen d'encadrement

Le responsable pédagogique et technique est également le formateur de la formation.
Le formateur bénéficie de plusieurs années d'expérience dans la paie et également sur le logiciel SILAE.
L'ensemble des moyens d'encadrement respecte les exigences qualité de la formation professionnelle.

Suivi, Évaluation et Satisfaction.

Avant la formation

Un questionnaire d'analyse des besoins permet l'adaptation et l'individualisation du parcours en tenant compte notamment des situations de handicap.

A l'entrée en formation

Un questionnaire de positionnement sera envoyé par email à l'apprenant ou son responsable afin d'évaluer ses connaissances vis-à-vis du métier de la paie et ainsi adapter la formation.

En cours de formation

Des exercices, des mises en situation des stagiaires permettent le suivi pédagogique et l'évaluation de l'acquisition des compétences.

En fin de formation

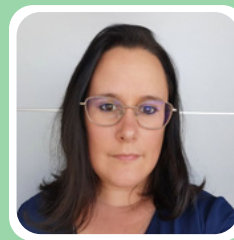
Un QCM final à la fin de la formation sera envoyé par email afin d'évaluer les acquis en fin de formation.

Une attestation de fin de formation est délivrée aux stagiaires.



Bruno Quinquis

Expert paie et logiciel Silae



Pauline Peronnet

Expert paie et droit social

Accessibilités pour les personnes en situation de handicap

Vous êtes une personne en situation de handicap ?

Nous mobilisons les expertises, outils et réseaux nécessaires pour nous aider à accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Téléchargez dès maintenant la liste des partenaires du territoire AURA qui interviennent sur le champ du handicap auprès de toutes les personnes et que nous pourrions solliciter pour nous accompagner dans cette démarche.

https://www.agefiph.fr/nouvelle-aquitaine	14 bd Chasseigne 86000 POITIERS 0800 11 10 09
https://www.capemploi-79.com/	451 Av. de paris 79000 Niort 05.49.79.99.77
https://www.mdpsh.fr/	68 rue Alsace Lorraine 79000 Niort 05.49.04.41.30
https://www.handicap-info.fr/	15 bis rue du Comte de la Suze 90000 BELFORT contact@handicap-info.fr
www.fiphfp.fr	https://www.fiphfp.fr/form/directory-contact-form/?contact=3954
https://crfh-handicap.fr/	Liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
http://www.dianostic-handicap.fr	Diagnostic Handicap – André RICCI 7, chemin de la Ferme 90850 Essert Tél : 03.84.28.47.71 contact@diagnostic-handicap.fr

Chaque région définit et met en œuvre un Programme Régional d'Accès à la Formation et la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH) en concertation avec l'ETAT, le service public de l'emploi, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), le FIPHP (Fonds pour l'insertion professionnelle des Personnes Handicapées), les organismes de protection sociales, les partenaires sociaux et associations représentatives des personnes handicapées.